



AMAP SAULXGOOD
Contrat d'engagement « Pains et viennoiseries »
du 7 septembre au 14 décembre 2021 inclus
15 livraisons



Le présent contrat d'engagement est signé :

Entre l'adhérent, e de l'AMAP Saulxgood :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

et

Le faiseur de pains et viennoiseries (entrepreneur à l'essai) : Eric BEAUFILS

Adresse : 1 rue du Pont des Maures 91380 Chilly Mazarin

Tel : 06.10.69.67.74

E-mail : beaufilseric63@yahoo.fr

Signataire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec la structure mentionnée ci-dessous

SCIC-SARL "Les Champs des Possibles"

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945

E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr

Objet du contrat :

Il s'agit d'un contrat de qui porte sur la livraison de pains et de viennoiseries. Ces denrées alimentaires seront confectionnées à partir de la farine de la EARL Chaillois Gamé à Thénisy (77461), certifiée Agriculture Biologique et écrasée sur un moulin de type Astrié à meule de pierre.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (voir la charte sur le site du réseau AMAP Ile-de-France www.amap-idf.org/le-reseau-des-amap-ile-de-france_65.php)

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association Saulxgood pour participer à la concrétisation de ses objectifs (les statuts de l'association sont disponibles sur le site Internet <http://www.saulxgood.fr> et sur demande auprès du bureau de l'association).
- Préfinancer la production (prix et modalités de règlement au verso) pour soutenir l'entrepreneur à l'essai dans sa démarche sur la période d'engagement.
- Venir chercher son pain sur le lieu de distribution des paniers :
Dans la cour d'Animakt ; 1 rue Emile Fontaine - 91160 SAULX-LES-CHARTREUX

En cas d'absence, l'adhérent préviendra directement le collectif « distribution » de l'association (**et pas le faiseur de pains**) et s'arrangera pour que quelqu'un vienne chercher son pain à sa place.

Sinon le pain pourra être remis à une tierce personne ou en dernier recours à une association caritative. Aucun remboursement ne sera effectué par Les Champs des Possibles ou par l'association Saulxgood.

Engagements du faiseur de pains et de viennoiseries:

- Livrer chaque semaine des produits frais, respectant les principes de l'AB.
- Être présent ou représenté aux distributions, informer s'il a lieu les adhérents.
- Accueillir les adhérents qui le souhaiteraient sur **son lieu de fabrication, au fournil au 3bis rue du Lieutenant Emile Fontaine 91160 Saulx les Chartreux**

- Être transparent sur le mode de fixation des prix, sur ses méthodes de travail. Le prix de l'année est fixé en fonction de la récolte de céréales obtenue et donc du prix de la farine.

Engagements de la SCIC Les Champs des Possibles :

- Les Champs des Possibles accueille et accompagne juridiquement Eric BEAUFILS dans son projet de création d'activité de transformation artisanale. A ce titre elle est engagée solidairement sur l'ensemble des points précédents.
- Les Champs des Possibles pourra rendre compte à l'AMAP Saulxgood de l'accompagnement de Eric BEAUFILS dans son projet de création d'activité artisanale.

Engagements communs :

- Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP annexée au présent contrat
- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité de production de farine (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, dysfonctionnement majeur du local, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérent.e.s, le paysan partenaire, un représentant des Champs des Possibles et si nécessaire un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

Distribution des produits :

Les produits seront distribués les mardis, du 7 septembre au 14 décembre 2021.

Pas de distribution les :

26 octobre et 30 novembre

=> Soit 15 livraisons

La distribution se fait en autogestion, l'adhérent n'ayant qu'à prendre ses produits et émarger sur la liste. Les bénévoles présents, qui s'occupent de la distribution des paniers peuvent renseigner au besoin.

Compositions et tarifs des produits et modalités de règlement :

1/ Le pain nature type pain de campagne

composition : levain pur seigle intégral AB, farine AB de blé type 80, eau filtrée et sel de mer

- 6€/Kg → 3.€ le pain de 500g et 6.€ le pain de 1kg

2/ Le pain aux graines

composition : levain pur seigle intégral AB et local, farine AB et local de blé type 80, graines de lin et de tournesol AB et locales, eau filtrée et sel de mer

- 8€/Kg → 4€ le pain de 500g et 8.€ le pain de 1kg

3/ Le pain demi-complet pur épeautre variété non hybridée Oberkulmer

composition : levain pur épeautre AB et farine pur épeautre AB type 80, eau filtrée et sel de mer

- 8.€/Kg → 4.€ le pain de 500g et 8.€ le pain de 1kg

4/ Le pain de la semaine

composition: elle varie d'une semaine à l'autre, c'est la surprise ! (farine de châtaignes, farine d'engrain, noisettes...), ingrédients AB garantis et locaux majoritairement

- 8€/Kg → 4€ le pain de 500g et 4€ le pain de 1kg

5/ Le pain sans gluten SABO

composition : levain et farine pur sarrasin, eau filtrée, sel de mer et psyllium

- 9.60€/Kg → 4.80€ le pain de 500g

6/ Le pain pur engrain

composition : levain et farine pur engrain, eau filtrée, sel de mer

- 10€/Kg → 5€ le pain de 500g

7/ La spirale au chocolat

, chocolat noir AB, noisettes AB et sel de mer

- 0.85€/pièce → 0.85€ la pièce et 3.50€ le lot de 5 spirales

8/ La spirale de la semaine

composition de la pâte : levain pur épeautre et farine pur épeautre type 80, eau filtrée, beurre AB, œuf AB de la ferme du Pas de Côté, sucre complet AB

composition : la garniture varie d'une semaine à l'autre, c'est la surprise! (noisettes, purée de cynorhodon faite maison, confiture de mûres faite maison...)

- 0.85€/pièce → 0.85€ la pièce et 3.50€ le lot de 5 spirales

	Pains	500g/distribution	1kg/distribution	Par contrat	Total en €
1	Nature type campagne	X 3€ =	X 6€ =	€X15 =	
2	Aux graines	X 4€ =	X 8€ =	€X15 =	
3	Pur épeautre	X 4€ =	X 8€ =	€X15 =	
4	De la semaine	X 4€ =	X 8€ =	€X15 =	
5	Sans gluten Pur sarrasin	X 4€80 =	PAS DE 1KG	€X15 =	
6	Pur Engrain	X 5€ =	X 10€ =	€X15 =	
	Viennoiseries	pièce	Lot de 5	Par contrat	Total en €
7	Spirale chocolat	X 0.85€ =	X 3€50 =	€X15 =	
8	Spirale de la semaine	X 0.85€ =	X 3€50 =	€X15 =	

Total global en € pains et viennoiseries pour la durée du contrat

En 1 ou 2 chèques à l'ordre de "Les Champs des Possibles"

Chèque n°

Chèque n°

Fait àen 2 exemplaires, le

Signature de l'adhérent,e

Signature du maraîcher et, par
délégation, du représentant légal des
Champs des Possibles